

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

conformément à l'arrêté préfectoral signé le 30 Novembre 2015

il sera procédé **du 18 janvier au 19 février 2016 à MIDI** à une enquête publique d'autorisation sur le projet de création d'une servitude de passage et d'aménagement pour assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie du **Massif du Mont Ventoux**, communes de Aurel, Beaumont-du-Ventoux, Bedoin, Blauvac, Caromb, Flassan, Malaucène, Méthamis et Sault.

Le responsable du projet est le Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière, 3511, route des Vignères – 84250 LE THOR où des informations peuvent être obtenues par mail : [smdvf.etude@wanadoo.fr](mailto:smdvf.etude@wanadoo.fr) ou par téléphone auprès de M. Bricaud : 04 90 78 90 91.

Monsieur DEWULF a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur CHARIGLIONE, commissaire enquêteur suppléant.

**Du 18 janvier au 19 février 2016 à MIDI** les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les neuf (9) mairies. Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants en mairies de :

BEDOIN - (siège de l'enquête)	- Lundi 18 janvier 2016 - 9h à 12h - Vendredi 19 février 2016 - 9h à 12h
SAULT	- Jeudi 21 janvier 2016 - 9h à 12h
AUREL	- Jeudi 21 janvier 2016 - 14h à 17h
MALAUCENE	- Mardi 26 janvier 2016 - 9h à 12h
BEAUMONT-DU-VENTOUX	- Mardi 26 janvier 2016 - 14h à 17h
METHAMIS	- Mardi 02 février 2016 - 9h à 12h
BLAUVAC	- Mardi 02 février 2016 - 14h à 17h
FLASSAN	- Vendredi 12 février 2016 - 9h à 12h
CAROMB	- Vendredi 12 février 2016 - 14h à 16h30

En dehors de ces permanences, le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts dans les mairies susvisées ou les adresser, par écrit à la mairie de Bédoin :

M. le commissaire enquêteur – Enquête publique DFCI – Hôtel de Ville – Av. Barral des Baux – 84410 BEDOIN ou par mail : [smdvf.servitudes@orange.fr](mailto:smdvf.servitudes@orange.fr)

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès :  
- Services de l'État en Vaucluse - DDT de Vaucluse – SEEF - 84905 Avignon cedex 9.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an, :

- mairies concernées par l'enquête publique,
- DDT de Vaucluse – SEEF
- site de la Préfecture de Vaucluse (<http://www.vaucluse.gouv.fr>).

La décision d'autorisation ou de refus de créer une servitude de passage et d'aménagement sera prise par le préfet de Vaucluse.